

XBRL France - Newsletter N°10

Le mot du Président



Philippe BONNIN
Président XBRL France

Ce mois-ci, c'est le printemps qui s'annonce et nous l'espérons, avec lui, des embellies dans tous vos secteurs !!

En tant que Président de XBRL France, j'encourage tous les acteurs de la chaîne d'information financière à continuer à optimiser leurs activités de reporting avec la mise en œuvre de ce langage, qui peut alléger la charge administrative des entreprises européennes, comme l'a souligné la Commission Européenne dans son récent document de travail du 26 février dernier sur la révision des Directives comptables.

Rappelons que la Direction générale Marché intérieur et services est l'une des directions générales et autres services spécialisés qui composent la Commission européenne et que son principal rôle est de coordonner la politique de la Commission sur le Marché unique européen et de travailler à l'élimination des obstacles au commerce, en particulier dans les domaines des services et des marchés financiers.

La DG Marché intérieur et services a donc produit un document de consultation :

"Working document of the Commission services (DG Internal market) consultation paper on review of the accounting directive"

Dont le thème principal est :

« Cutting Accounting Burden for small Business / review of the Accounting Directives ».

Ce projet est la troisième étape du processus de simplification des règles comptables pour les Petites et Moyennes entreprises (SME) et autres sociétés qui entrent dans le périmètre de la 4ème et 7ème Directive ("Directives comptables").

Dans cet objectif, et après avoir rappelé les enjeux pour les entreprises elles-mêmes, les préparateurs de comptes et les utilisateurs de l'information publiées, le document rappelle que la Commission Européenne soutient le principe du système qui permettra de ne déposer ses informations qu'une fois et encourage chaque Etat-membre à travailler dans cette optique.

La consultation interroge notamment le public sur l'utilisation du langage XBRL dans ce contexte, avec des questions relatives (son rôle, coûts/bénéfices, exemples de projets, ...) à l'attention des régulateurs, des préparateurs de comptes et des utilisateurs de rapports XBRL.

Je vous invite donc à suivre attentivement les évolutions réglementaires européennes dans ce domaine qui nous concerne tous en 2009

Sommaire

Edito

[3 questions à Jean-Luc Menda sur la Taxonomie Comptes Annuels](#)

L'actualité Européenne

[La taxonomie XBRL sur les rémunérations des mandataires sociaux](#)

[Formulæ 2008 : Publication C.R.Z](#)

[Formation XBRL France « Comprendre le langage des données financières »](#)

Edito

J-3 mois

Le compte à rebours a commencé pour la grande manifestation internationale XBRL qui se déroule cette année à Paris du 23 au 25 juin prochain au Méridien Montparnasse !

**Sylvie Lépicier,
Secrétaire Général
XBRL France**



La conférence internationale XBRL ouvrira ses portes sur un thème cher à la Commission Européenne :

« Reducing reporting burden with XBRL : a catalyst to better regulation »

Nous vous espérons nombreux, oserai-je dire "comme d'habitude", mais d'ici là, je vous invite à ne pas rater les opportunités qui s'ouvrent à vous, en tant que sponsor ou exposant, afin d'accroître la visibilité de vos projets à un niveau international.

Plusieurs dizaines de nationalités présentes, plusieurs centaines de participants, des intervenants de très grande qualité, un cadre prestigieux en plein cœur de Paris... bref autant de bonnes raisons d'être présents lors de cette conférence.

Pour avoir plus de renseignements, vous avez plusieurs choix :

- le site xbrl France : www.xbrl.fr

- le contact avec notre chargé de communication France : Myriam Pouleur myriam.pouleur@elune.fr

- le contact avec notre responsable marketing France : Christine Nicol cnicol@cs.experts-comptables.org

- le contact avec XBRL International : Cheryl Neal (XII) cherylneal@mail.xbrl.org et Brad Monterio (agence de communication Colcomgroup) bmontorio@colcomgroup.com

Voilà, n'attendez pas plus pour les contacter, le coup d'envoi est maintenant lancé et tout va aller très vite dans les prochaines semaines !

Bien cordialement,

sylvie.lepicier@xbrl.fr
Tél : 06 87 89 71 91

**19ème conférence XBRL International
Paris, 23-24-25 Juin 2009**

<http://conference.xbrl.org>



XBRL®
eXtensible Business Reporting Language
France

**Reducing reporting burden with XBRL:
A catalyst for better regulation**

19th XBRL International Conference
Paris, FRANCE | June, 2009

With the French, Czech and Swedish Presidencies of the Council of European Union, covering the period July 2008 to December 2009, the strategic framework will focus on enhancing the growth potential of SMEs.

Priority will be given to carrying forward the Better Regulation agenda to improve the conditions under which businesses operate and to enable European citizens to better access EU legislation.

In that context, the 19th international XBRL Conference will take place in Paris in June 2009, don't miss it and save the date in your agenda!

Paris is today one of the world's leading business and cultural centres, and its influence in politics, education, entertainment, media, fashion, science and the arts all contribute to its status as one of the world's major global cities.

For more information on the Program plans, contact:
gilles.maguet@xbrl-eu.org or sylvie.lepicier@xbrl.fr

For more information on the Logistics, contact:
cherylneal@xbrl.org

Hosted by **XBRL France**
in cooperation with XBRL Europe

3 questions à ... Jean-Luc Menda sur la Taxonomie Comptes Annuels



Jean Luc Menda

Vice Président XBRL France
Directeur Adjoint à la Direction de la Surveillance générale du système bancaire, Secrétariat Général de la Commission Bancaire

Que représente la réalisation de la Taxonomie Comptes Annuels pour les utilisateurs et, plus spécifiquement, pour l'association XBRL France ?

Plusieurs choses.

La Taxonomie Comptes Annuels est une réalisation majeure de l'association XBRL France, dont l'un des principaux objectifs est de mettre à la disposition des utilisateurs potentiels et, intrinsèquement, à la disposition de ses membres, des taxonomies (ou dictionnaires de données, ou référentiels) ouvertes et libres de droit. Ces taxonomies permettent la transmission d'informations financières de manière fiable, compréhensible par tous et réutilisable. Il faut également rappeler que ce travail a été très largement réalisé par des bénévoles, membres de l'Association.

Dans le cas de la TCA (Taxonomie Comptes Annuels), et pour suivre l'impulsion initiée par de nombreux pays en Europe et dans le monde, nous avons « traduit » les normes comptables françaises dans un référentiel électronique utilisable par tous. Ce projet d'envergure a été mené par le groupe de travail dédié auquel le Conseil National de la Comptabilité a participé. La TCA recouvre l'ensemble des trois systèmes prévus par le Plan Comptable Général : systèmes de base, abrégé et développé. Elle sera très prochainement « labellisée » par le CNC.

La TCA va permettre aux entreprises de mettre à la disposition des utilisateurs (analystes, auditeurs, et public au sens large) leurs comptes annuels dans un format qui garantit la fiabilité des informations et s'appuie sur des

définitions partagées par tous. Cette information peut ensuite être traitée par des outils simples disponibles sur le marché. Elle permettra également aux entreprises de satisfaire à leur obligation légale de dépôts des comptes aux Greffes des Tribunaux de commerce, soit en adressant directement des fichiers (ou instances) en XBRL, soit en saisissant directement leur information sur le portail www.i-Greffe.fr prochainement en ligne.

Quels types de projets actuels ou à venir utiliseront cette nouvelle taxonomie ?

En premier lieu, bien entendu, les Greffes des Tribunaux de commerce, qui ont pris la décision stratégique de refondre leur système d'information en s'appuyant sur le standard XBRL. Infogreffe s'est appuyé sur la TCA, et a pu l'adapter à la marge (on parle d'extension en langage XBRL) afin de répondre complètement à ses besoins. Infogreffe veillera d'ailleurs à ce que sa propre taxonomie tienne compte, en permanence, des évolutions inévitables de la TCA dans les années à venir.

Le portail i-greffe.fr mettra ainsi à la disposition du public l'ensemble des comptes annuels des entreprises françaises, soit à terme environ près de 800 000 déclarations. Mais au-delà, les analystes financiers pourront réaliser des analyses sectorielles enrichies. Les banques, elles aussi, pourront utiliser la nouvelle taxonomie pour leurs analyses du risque de crédit.

Enfin, et surtout, les entreprises elles-mêmes vont pouvoir diffuser leurs informations financiè-

res de manière beaucoup plus large à l'ensemble de leurs partenaires, améliorant ainsi la transparence financière. Elles pourront également réutiliser cette information en interne, pour leur propre besoin de reporting, en enrichissant au besoin la TCA sur la base de leurs propres systèmes d'information, et en réalisant ce que l'on appelle une « extension privée » de la taxonomie.

Ce travail va-t-il avoir un prolongement au niveau européen ?

En effet, la réalisation de la TCA, ainsi que le projet Infogreffe vont nous permettre de rejoindre le peloton de tête en Europe, où de nombreux pays ont déjà adopté le dépôt légal des comptes en XBRL, au premier rang desquels la Belgique.

Par ailleurs, nous allons travailler, au sein de l'association XBRL Europe qui coordonne les efforts des associations XBRL existantes, à partager les meilleures pratiques initiées par chacune d'entre elles afin d'atteindre, à terme, l'interopérabilité entre les différents systèmes nationaux, et permettre ainsi l'accès aux comptes annuels des entreprises de tous les pays européens qui auront adopté le système déclaratif en XBRL.

C'est un chantier particulièrement riche qui permettra une plus grande transparence et davantage de fluidité tant dans les échanges de données sur les entreprises européennes que dans les flux d'informations financiers au sens large.



Gilles Maguet

Secrétaire Général
XBRL Europe

L'actualité européenne

Mi-décembre XBRL Italie est devenue le 11^{ème} membre de XBRL Europe.

Le 29 Janvier 2009 s'est tenue à Bruxelles la journée XBRL Europe avec réunion plénière et Comités de Travail, abrité par la Fédération Européenne des Experts Comptables et la Banque Nationale de Belgique. Un réel succès ! Plus de 40 personnes de tous nos pays ont assisté aux réunions.

La séance plénière a permis de donner une vision d'ensemble des projets XBRL en Europe, où finalement environ 40 projets XBRL existent dans les différents secteurs Banque, Greffes, Impôts, Statistiques, régulateurs de marchés et autres. Quinze de ces projets sont en production tandis que les autres sont en développement. Fait particulièrement intéressant, ces 2 dernières années ont connu un fort développement des projets de type Infogreffe en Europe puisque 10 pays ont adopté le reporting des comptes sociaux en XBRL et dans ces 10 pays ce reporting en XBRL est obligatoire ou apparenté dans 4, ce qui donne des millions de comptes annuels remis en XBRL en Europe chaque année suivant les normes comptables de chaque pays. Cela montre la nécessité de la convergence en Europe car il faudra bien un jour arriver à pouvoir lire les comptes d'un pays à l'autre. XBRL est un bon outil pour cela et le Groupe de travail « EU Business Register » présidé by Thomas Verdin d'XBRL France travaille à rapprocher les points de vue et les passerelles.

Ce groupe avec les autres groupes de travail « IFRS extensions » (Bodo Kesselmeier d'XBRL Germany) et « COREPFINREP Harmonization » (Derek De Brandt XBRL Belgium) ont reçu des réponses au questionnaire de recensement sur les pratiques et dont les résultats seront annoncés dans les prochaines semaines.

Les objectifs d'XBRL Europe sont toujours simples : coordonner les travaux entre les juridictions Européennes et les autres membres Européens ainsi que le lobbying vers les autorités ou les organisations Européennes.

Et récemment la Commission Européenne a lancé 2 consultations majeures pour nos communautés. La 1^{ère} sur la réforme des 4^{ème} et 7^{ème} directive comptable voulant instituer un seuil (1 Mi € CA et moins de 10 personnes) en dessous duquel les sociétés n'auraient pas à remettre de comptes annuels. Cette consultation même si elle mentionne XBRL (page 16) ne l'envisage pas sous un aspect de simplification aussi pour les micro-entreprises. Je vous engage vivement à envoyer avant le 30 Avril 2009, vos commentaires et à informer votre juridiction XBRL France. Le lien est

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/news/index_fr.htm

La 2^{ème} consultation (sur la réforme de la régulation dans les services financiers) concerne rien de moins que la réforme de l'économie mondiale avec la

publication du rapport de Larosière qui appelle des commentaires notamment sur la mise en place de standards communs sur le renfort de la régulation mondiale. Pour notre communauté il est certain qu'XBRL a un rôle à jouer et là aussi je vous engage à faire des commentaires avant le 10 Avril 2009. Le lien est : http://ec.europa.eu/internal_market/finances/committees/index_en.htm

XBRL Europe travaille aussi avec son comité Euromarcom présidé par Sylvie Lépicière à l'organisation de la 19^{ème} conférence XBRL International à Paris du 23 au 25 Juin 2009. Nous avons réussi à obtenir la participation d'orateurs prestigieux et au niveau Européen entre autres nous pouvons citer Mr Hans Van Damme, Président de la Fédération Européenne des Experts Comptables et Mr Pierre Delsaux directeur à la Commission Européenne (Direction Générale Marché intérieur).

Je tiens ici à remercier tous les membres de XBRL France qui s'impliquent dans XBRL Europe et qui permettent ainsi de faire avancer la convergence d'XBRL en Europe.

La taxonomie XBRL sur les rémunérations des mandataires sociaux



Pierre Hamon

Expert Solutions XBRL

Membre de Taxonomy Recognition Task Force auprès de XBRL International

L'objectif de cet article est de décrire succinctement et sur la base d'un exemple concret, comment une recommandation peut rapidement devenir une taxonomie XBRL mise à la disposition des « remettants ». Il tend à montrer comment XBRL peut aider à structurer la recommandation et ce qu'apporte XBRL en termes de collecte et d'analyse de l'information.

De la recommandation à la taxonomie

La recommandation

Il s'agit à l'origine des Recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, émises par l'AFEP et le MEDEF en Octobre 2008.

Cette recommandation a été reprise par une recommandation émise le 22 décembre 2008 par l'AMF : Recommandation de l'AMF relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux.

L'objet de cette recommandation est de décrire l'information à donner sur les rémunérations des mandataires sociaux et les programmes d'options. Il est précisé :

En conséquence, l'AMF recommande aux sociétés cotées de présenter dans leur document de référence l'ensemble des informations relatives à la rémunération des dirigeants, selon les modalités précisées dans la Recommandation, étant rappelé que :

- la présentation des informations relatives aux rémunérations conformément aux termes de la présente recommandation satisfait aux exigences prévues par le code de commerce s'agissant des informations à faire figurer dans le rapport de gestion ainsi qu'à celles définies par les textes applicables concernant l'établissement d'un document de référence ou d'un prospectus;
- le document de référence peut faire office de rapport annuel

(incluant notamment le rapport de gestion) présenté à l'assemblée générale des actionnaires dès lors que toutes les informations requises par la loi y figurent ;

- l'information relative aux rémunérations des dirigeants demandée dans le document de référence remplit les exigences du Règlement européen en la matière.

Il est proposé dans la recommandation, de présenter les informations dans des tableaux. Les tableaux 1 à 7 de la recommandation AFEP / MEDEF sont repris par la recommandation AMF qui y apporte quelques précisions. L'AMF complète cette information par trois tableaux supplémentaires.

Il est important de noter trois points importants au regard de XBRL dans ce cas :

- Il ne s'agit pas de créer de nouvelles obligations mais de donner une structure à l'information déjà exigée des entreprises. « La Recommandation de l'AMF ne crée pas de nouvelle obligation pour les sociétés cotées en matière d'information sur les rémunérations et les avantages des mandataires sociaux, mais réalise uniquement une synthèse et un guide pratique des informations à fournir au regard des textes existants en la matière. »
- Les modèles de tableaux ne sont pas obligatoires mais indicatifs de l'information à fournir : on privilégie le contenu par rapport à la forme. « Les émetteurs utilisent les tableaux reproduits ci-après ou d'autres modèles de tableaux à condition que l'informa-

tion donnée soit équivalente. »

- Les tableaux ne sont pas nécessairement suffisants à la compréhension de l'information, un texte supplémentaire est éventuellement nécessaire. « La présentation de ces tableaux n'exonère pas l'émetteur, pour la bonne compréhension des informations, de fournir des explications nécessaires et utiles notamment au regard des principes applicables dans les recommandations AFEP/MEDEF. »

L'établissement de la taxonomie

La recommandation AMF constitue un réel cas d'école pour XBRL.

Les trois points précisés ci-dessus sont tout à fait adaptés à la création d'une taxonomie XBRL :

- l'information est structurée : c'est exactement l'objectif du langage XBRL qui est de structurer l'information financière par la définition et la hiérarchisation des éléments d'information dans une taxonomie ;
- la forme n'est pas obligatoire : en effet, le langage XBRL s'attache à décrire le flux de l'information financière et ne fournit pas d'indication quant à la forme de la saisie ou de la restitution ;
- les tableaux doivent être complétés par du texte : le langage XBRL permet de véhiculer des montants et du texte et toute autre type de données incluses dans un rapport financier : dates, nombres de titres, valeurs unitaires de titres, etc.

La taxonomie XBRL sur les rémunérations des mandataires sociaux—Suite

L'analyse de l'information

La création d'une taxonomie commence par une analyse fonctionnelle de l'information à véhiculer.

Cette analyse consiste à comprendre ou à préciser la définition de chaque montant ou information requise. Par exemple, s'il s'agit de montants bruts ou de montants nets ou des deux, il va être nécessaire de créer des éléments de taxonomie précis et levant cette éventuelle ambiguïté.

Il faut également détailler l'information de manière à ce qu'il y ait un élément de taxonomie pour chaque « case » d'un tableau ou pour chaque information. Par exemple, lorsqu'un intitulé de colonne indique la période de validité d'un plan d'option, il va falloir définir deux éléments de taxonomie pour indiquer d'une part, la date de début de validité et d'autre part, la date de fin.

Il faut enfin s'assurer que la même information est définie par un élément unique, même si elle figure à plusieurs endroits dans les tableaux. Par exemple, la rémunération due à un dirigeant indiquée dans le tableau de synthèse 1 est la même que le total du tableau récapitulatif des rémunérations 2.

Le résultat de l'analyse est une liste d'éléments dont les libellés suivent des règles de construction de manière à les rendre compréhensibles en dehors du contexte des tableaux et cohérents entre eux. Cette liste est également hiérarchisée : présentation et calcul (lorsque les éléments de détail doivent s'agréger dans des totaux et sous-totaux).

La structure XBRL

Le langage XBRL accepte toutes structures de données, de la plus simple « liste » aux plus complexes « multidimensionnelles ». Il a lieu, lors de l'établissement d'une taxonomie de définir la structure la mieux appropriée à

la saisie et l'exploitation des données qu'elle va permettre de véhiculer. Il faut conserver un équilibre entre la technologie qui offre des possibilités quasiment illimitées et la compréhension et la prise en main par l'utilisateur qui doit rester l'objectif premier. La solution la plus « simple » pour l'utilisateur et la plus proche du métier doit être favorisée.

Il se trouve, dans le cas présent, que l'information demandée est limitée en volume mais complexe dans sa structure. Deux axes d'analyse structurent la plupart des tableaux : d'une part les mandataires sociaux dirigeants ou non dirigeants (tableau 3 des jetons de présence) qui doivent être listés individuellement et d'autre part, les plans d'attribution d'actions ou d'options qui doivent être listés par numéro de plan ou description. Les montants, nombre d'actions ou d'options attribués ou levés, sont à indiquer au croisement de ces deux axes d'analyses. Il y avait donc lieu de créer une taxonomie dimensionnelle grâce à laquelle, les éléments liés à chaque mandataire social et chaque plan ne sont saisis qu'une fois et sont utilisés pour saisir les montants et informations se trouvant au croisement de chaque valeur. Cette structure de l'information dans la taxonomie permet de se détacher de la forme des tableaux pour saisir l'information et créer le rapport XBRL.

La construction technique de la taxonomie

La construction finale de la taxonomie correspond à la partie technique de la mise en forme des fichiers .xml qui constituent la taxonomie : fichier d'entrée .xsd, fichier des éléments et fichiers de liens de présentation, de calcul et de libellés. Lorsque la taxonomie est complexe comme dans cet exemple, il faut également construire les fichiers des

dimensions et de liens entre les éléments et les dimensions.

Il existe des outils qui aident à cette construction et qui permettent de créer des taxonomies valides au regard des spécifications précises XBRL. La taxonomie doit en effet être tout à fait générique de manière à pouvoir être lue et exploitée par toute application adaptée au traitement du langage XBRL. Il est d'ailleurs bon de s'assurer qu'elle est lisible et validée par plusieurs éditeurs XBRL avant de la publier.

La mise à disposition de la taxonomie

La taxonomie ainsi créée est tout d'abord testée : techniquement et fonctionnellement, puis mise à disposition à tout émetteur ou tout destinataire des rapports XBRL.

Les émetteurs peuvent utiliser la taxonomie de plusieurs manières :

- s'ils ne sont pas tout à fait familiers du langage XBRL, pour s'assurer, par simple lecture de la taxonomie, de l'exhaustivité des informations relatives aux rémunérations des mandataires sociaux qu'ils produisent ;
- pour préparer manuellement des rapports XBRL des rémunérations des mandataires sociaux grâce à des outils adaptés qui permettent de saisir les informations dans les modèles proposés et qui produisent le rapport XBRL ;
- pour produire automatiquement les rapports XBRL par interface avec les applications contenant l'information.

Utilisations de la taxonomie

Intérêt d'une taxonomie XBRL

L'intérêt de disposer d'une taxonomie XBRL dans l'exemple des rémunérations des mandataires sociaux est :

La taxonomie XBRL sur les rémunérations des mandataires sociaux – Suite

Pour l'émetteur, de ne produire l'information qu'une seule fois. En effet, l'information produite par utilisation de cette taxonomie satisfait, comme indiqué dans la recommandation de l'AMF, aux exigences prévues par le code de commerce s'agissant des informations à faire figurer dans le rapport de gestion ainsi qu'à celles définies par les textes applicables concernant l'établissement d'un document de référence ou d'un prospectus; au contenu du rapport annuel (incluant notamment le rapport de gestion) présenté à l'assemblée générale des actionnaires et

aux exigences du Règlement européen en la matière.

- Pour les utilisateurs, de disposer d'une information structurée, comparable d'un exercice à l'autre et d'une société à l'autre et de pouvoir construire de manière générique des analyses fiables sur les données produites.

Développements futurs

L'information véhiculée par cette taxonomie constitue une brique de la taxonomie plus large concernant les Informations réglementées et dont la construction a été entreprise par un groupe de travail ad hoc consti-

tué au sein de XBRL France. Le fait que les informations fournies par cette taxonomie satisfont aux exigences du règlement Européen en la matière permet d'imaginer, à court terme, le développement équivalent de taxonomies dans les divers pays d'Europe et l'établissement de compilation et de comparatifs au niveau Européen. Un des objectifs de XBRL Europe est de coordonner le développement de telles taxonomies dans les divers pays d'Europe de manière à favoriser leur interopérabilité.



XBRL France
19 rue Cognacq-Jay
75341 Paris Cedex 07
Tél : 01 44 15 60 00
Fax : 01 44 15 90 05

www.xbrl.fr

Formulae 2008 : Publication C.R. 2

L'ensemble des spécifications XBRL Formulae 2008 Candidate Release 2 et de leur conformité aux tests ont été publiés le 31 décembre 2008 sur <http://www.xbrl.org/Specification/formula/CR-2008-12-31/formula-CR-2008-12-31-complete-package.zip>.

Pour que ces spécifications soient publiées officiellement, elles doivent être, au préalable, validées dans leur totalité par les éditeurs XBRL du marché. Pendant 45 jours et ce jusqu'à mi-février, les différents

« feedbacks » seront accueillis et analysés. Ensuite, si **au moins deux** éditeurs de processeur XBRL déclarent que leurs outils implémentent ces spécifications dans leur totalité (y compris les « feedbacks » validés), ces spécifications seront publiées officiellement.

Pour rappel, nous avons édité dans la Newsletter N°6 de Mars 2008 tous les avantages d'une normalisation Formulae pour le langage XBRL..

Le format XBRL grâce à la taxonomie, présente un intérêt supplémentaire en termes de contrôle des données. Aujourd'hui, ces taxonomies contiennent essentiellement des contrôles mathématiques (« calcul linkbase »). Demain, grâce à l'adoption des « formulaes » les taxonomies seront enrichies de nouveaux contrôles logiques de cohérence. Ces « formulaes » permettront d'automatiser les processus/contrôles métiers de l'entreprise.



Steve BERDAH
UMANIS
Directeur du pôle XBRL Umanis &
Responsable produits FinRisk XBRL
Mobile : +33 (0)6 60 09 96 99
sberdah@umanis.com

Formation XBRL France : Introduction—Les Bases

Comprendre le langage des données financières—Les questions fréquemment posées :

De quoi s'agit-il ? XBRL est un acronyme pour un mode universel de dématérialisation des données financières.

A quoi cela sert-il ? Favoriser les échanges, le contrôle et l'analyse des données financières. Toutes les données exprimées dans ce langage deviennent interrogeables d'un clic, échangeables d'un système à l'autre et comparables entre elles.

Est-ce le moment ? Les groupes cotés au NYSE ont d'ores et déjà un calendrier de soumission de leurs comptes auprès de la SEC au format XBRL. Les sociétés françaises ont la possibilité de déposer leurs comptes annuels sur le portail Infogreffe depuis l'automne 2008.

Introduction : L'automatisation du reporting financier : Les grands principes du langage XBRL - Les applications pratiques - Exercice pratique: lire une taxonomie et un rapport XBRL

Les bases (fonctionnelles) : Le langage XBRL et ses composants - Comprendre la grammaire et les mots du standard XBRL - Applications en France : Comptes annuels, IFRS, Rémunération des dirigeants - Exercice pratique: générer un rapport XBRL

Cette formation est dispensée dans les locaux du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, 19, rue Cognacq-Jay, 75007 PARIS

Participants : Toute personne impliquée dans la préparation, la publication, la diffusion et l'analyse de comptes.

Prochaine session : Mardi 7 avril 2009—**Inscriptions** : [Bulletin d'inscription sur le site www.xbrl.fr](http://www.xbrl.fr)

Lettre d'information éditée par XBRL France.

Pour toute information, vous inscrire ou vous désinscrire, merci d'envoyer un e-mail à l'adresse suivante : info@xbrl.fr